



**Saison d'été : du 2 juin à l'Action de Grâces**  
**Saison d'hiver : de l'Action de Grâces au 1<sup>er</sup> juin**

## **CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN INC**

189, rue du Quai, Neuville, Québec.  
G0A 2R0 418 876-2185  
[www.marinadeneuville.org](http://www.marinadeneuville.org)

### **TARIFS 2019**

**Un minimum de 25 pieds est facturé quand les tarifs sont au pied**

#### **SAISONNIER (Dépôt en garantie de 200 \$ remboursable au départ)**

Quaiage saisonnier	61.00\$ /pied	+ 50 \$ contribution au système pétrolier
Quaiage usage commercial *1	72.00\$ /pied	+ 50 \$ contribution au système pétrolier
1 lancement et sortie	Inclus	
Carénage hiver	17,50 \$/pied	(Doit avoir payé un quai au tarif saisonnier)
Remisage du ber été seul.	175 \$	(Doit avoir payé un quai au tarif saisonnier)
Modification de contrat	50 \$	(Gratuit si dans la période prescrite au contrat)

#### **MEMBRE**

Quaiage	29,50 \$ /pied
Halage sans quai - Minimum 25 Pied	3.00 \$ /pied
Carénage sans quai	11 \$ /pied / saison
Remisage du ber sans quai	175 \$ /saison
Cotisation annuelle	200 \$
Contribution annuel -pétrole	50 \$
Contribution pour entretien général (facturée l'année suivante si les 26 heures obligatoires de bénévolat ne sont pas effectuées)	260 \$

#### **DEVENIR MEMBRE :**

Frais d'adhésion	4500 \$
Cotisation annuelle	Incluse
Part sociale rembours.	600 \$ (pas taxable)

Un minimum de 25 pieds est facturé pour toute embarcation ayant moins de 25 pieds  
Opérations de lancement et de sortie de l'eau effectuées par le CNV.  
Toutes les taxes (TPS 5 % et TVP 9,975%) s'ajoutent aux tarifs indiqués.  
Tarifs sujets à changements sans préavis.  
Le statut de tout client peut être modifié au 1 mai de chaque année  
\*1 Conditionnelle à l'approbation du CA



**Saison d'été : du 2 juin à l'Action de Grâces**  
**Saison d'hiver : de l'Action de Grâces au 1<sup>er</sup> juin**

## **CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN INC**

189, rue du Quai, Neuville, Québec.

GOA 2R0 418 876-2185

[www.marinadeneuville.org](http://www.marinadeneuville.org)

### **TARIFS 2019**

**Un minimum de 25 pieds est facturé quand les tarifs sont au pied**

#### **VISITEUR**

	<b><u>JOURNÉE</u></b>	<b><u>SEMAINE</u></b>	<b><u>MOIS</u></b>
Quaiage	1,70 \$ /pied	7,25 \$ /pied	24,50 \$ /pied

#### **AUTRE UTILISATEUR ET SERVICE**

Rampe journalière	24,85 \$
Rampe jour. résident Neuville	12,43\$ (preuve de résidence requise)
Rampe saison	237,00 \$ /saison
Rampe saison, résident Neuville	118.50\$ /saison (preuve de résidence requise)
Rampe chasseur	122.63/saison (à partir du 15 septembre 2019)
Entreposage mensuel	8 \$ /pied /mois hors-tout
Carénage été ou hiver	30,00 \$ /pied / saison (si disponibilité)
Sortie ou mise à l'eau	6 \$ /pied avec opérateur (durée maximum 1 heure)
Location de casier sous-sol	130 \$ / année
Vidange Fosse septique	13,27 \$ (gratuit saisonniers/membres)

Un minimum de 25 pieds est facturé pour toute embarcation ayant moins de 25 pieds

Opérations de lancement et de sortie de l'eau effectuées par le CNV.

Toutes les taxes (TPS 5 % et TVP 9,975%) s'ajoutent aux tarifs indiqués.

Tarifs sujets à changements sans préavis.

Le statut de tout client peut-être modifié au 1 mai de chaque année.